



Accord entre les États Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et la République du Kazakhstan relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière et son Protocole d'application, faits à Bruxelles le 2 mars 2015 - Entrée en vigueur et liste des Etats liés.

Les conditions requises pour l'entrée en vigueur des Actes désignés ci-dessus, approuvés par la loi du 31 août 2016 (Mémorial 2016, A, 179, pp. 2894 et ss.) ayant été remplies le 11 avril 2017, les Actes sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2017, conformément à l'article 20 de l'Accord.

Liste des Etats liés

<u>Etat</u>	<u>Notification</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
PAYS-BAS	24 février 2016	1 ^{er} juin 2017
LUXEMBOURG	27 septembre 2016	1 ^{er} juin 2017
BELGIQUE	18 octobre 2016	1 ^{er} juin 2017
KAZAKHSTAN	11 avril 2017	1 ^{er} juin 2017

